

# PRESTATIONS HORS CONTRAT D'ENTRETIEN

Appareils domestiques d'une puissance inférieure à 70 kW

## 1 - PRISE EN CHARGE

### Forfait

Facturé pour toute demande d'intervention d'un technicien Gaz de Bordeaux

71,50 € TTC\*

## 2 - MAIN D'OEUVRE

### Taux horaire

\*55€ TTC - TVA 10% ou 60€ TTC - TVA 20%

La première heure d'intervention est due en totalité. Le temps passé au-delà de la première heure est facturé par demi-heure indivisible.

66 € TTC\*

## 3 - PRINCIPALES INTERVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017 à la publicité des prix des prestations de dépannage, de réparation et d'entretien dans le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison, toute demande de prestation, quel qu'en soit le montant doit faire l'objet d'un devis, sans frais supplémentaires, soumis à l'acceptation du client.

L'acceptation ou le refus du devis par le client est sans conséquence sur le forfait de prise en charge de la main d'oeuvre qui restent dus selon les règles ci-dessus facturé par demi-heure indivisible.

### Forfait entretien de chaudière

(hors chaudière à condensation et chaudière avec ballon sanitaire)

137,50 € TTC\*

### Forfait entretien de chaudière à condensation

\*TVA à 5,5%

(hors chaudière avec ballon sanitaire)

164,16 € TTC\*

\*Montant annuel TTC calculé avec le taux de TVA à 10%. Ces tarifs sont valables pour les immeubles achevés depuis plus de 2 ans et à usage d'habitation pour plus de 50% de leur superficie. Dans les autres cas, nous consulter.

Pour toutes les autres prestations,  
contactez-nous au :  
05 56 79 40 40